ÇA VA DANS QUEL BAC ?

Guide des matières résiduelles

BOIS-DES-FILION
Vert l'avenir

en partenariat avec TRICENTRIS
tri | transformation | sensibilisation

450 621-1460, poste 100 | ville.bois.des.filion.qc.ca

RECYCLAGE

Matières acceptées

Papier et carton

- Journaux, circulaires, revues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres, bottins téléphoniques
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak^{md})
- Verres à café en carton

Plastique

- Tous les contenants, bouteilles et emballages de plastique identifiés avec

  les symboles suivants :

1 2 3* 4 5 7

- Bouchons et couvercles
- Bouteilles en plastique consignées
- Emballages à bulles
- Sacs et pellicules d'emballage*

Métal

- Contenant et papier d'aluminium (même souillés)
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Canettes consignées

Verre

- Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur

* En raison de la difficulté des marchés pour le recyclage de ces matières en particulier, nous vous encourageons à en réduire votre consommation et favoriser leur réutilisation avant de les déposer dans votre bac.

Recycler c'est bien...
Bien le faire, c'est encore mieux!

Est-ce que l'objet que je veux mettre dans mon bac de récupération est en papier, en carton, en plastique, en verre ou en métal?

1 2 3 4 5 7

NON

Matières refusées

- Plastique 6 ou tout autre plastique sans le ruban Möbius (triangle fléché) (déchets) 6
- Sac de plastique avec aspect métallique (sacs de croustilles, barres tendres) (déchets)
- Matériaux de construction (revêtement vinyle, bois, tuyauterie, outils) (écocentre)
- RDD (résidus domestiques dangereux) (batteries d'auto, piles, bonbonnes de propane, peinture, pneus, ampoules fluocompactes) (écocentre)
- Matériel électronique (ordinateurs, téléviseurs, cellulaires) (écocentre)
- Textiles (friperies)
- Matières organiques (compost)

OUI

Est-ce que l'objet en question est un contenant, un emballage ou un imprimé?

NON

Cet objet ne va pas dans le bac de recyclage (stores horizontaux, glacières en métal ou plastique, jouets pour enfants, décorations de Noël, verres en vitre, vaisselle, etc.).

OUI

Bac de recyclage

RECYCLAGE

Le plastique : lequel va dans le bac de récupération?

Certains sacs et pellicules de plastique peuvent être envoyés au recyclage et d'autres non. Voici comment les différencier : le plastique s'étire-t-il facilement lorsque vous tentez de le déchirer?

NON

Quand le sac est fait d'un plastique plus « raide » et ne s'étire pas facilement , tels les sacs de légumes congelés, de riz, de céréales et autres sacs du genre, il ne faut pas les mettre dans le bac de récupération.

OUI

Bac de recyclage

Les sacs/pellicules de plastiques qui peuvent être recyclés, et donc acheminés au centre de tri, s'étirent lorsque vous tentez de les déchirer. Les sacs d'épicerie, de pains tranchés ou encore qui recouvrent les vêtements à la sortie du nettoyeur en sont de bons exemples.

Comment récupérer?

- Rincer légèrement tous les contenants
- Inclure seulement les papiers et cartons non-souillés ou non-cirés
- Pour faciliter le tri, placer le papier déchiqueté dans un sac de plastique transparent. Faites de même pour les sacs et les pellicules d'emballage (sac de sacs). Pour toutes les autres matières, laissez-les pêle-mêle dans le bac de récupération.
- Jeter tous les articles identifiés par le numéro 6 et tous ceux qui n'ont pas de symbole de recyclage
- Regrouper les cintres de métal en paquets

l'écocentre BOIS-DES-FILION 690, rue de la Sablière | 450 621-1460 | poste 162

Matières acceptées

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Comment reconnaître les produits domestiques dangereux?

Acétone • Adhésif • Aérosol divers • Ampoules fluocompactes • Antigel • Ballast d'éclairage • Batterie • Bonbonne de propane • Calfeutrant • Cartouche d'encre Chlore • Cire à planche • Colle • Combustible • Diesel • Coulis • Décapant Dégraissant • Débouche tuyau • Diluant • Essence • Goudron • Graisse à moteur Herbicide • Huile • insecticide • Lubrifiant • Néon • Pneu • Peinture • Pile • Pesticide Produit nettoyant • Scellant • Térébenthine • Vernis

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'Écocentre de Bois-des-Filion est un point de dépôt officiel de l'ARPE Québec.

Dispositifs d'affichage

- Téléviseurs
- Tablettes graphiques
- Moniteurs d'ordinateur

Téléphones

- Téléphones conventionnels ou portables
- Répondeurs

Cellulaires

- Téléphones intelligents
- Téléavertisseurs

Ordinateurs

- Écrans d'ordinateur
- Ordinateurs de bureau ou portables
- Serveurs de bureau Périphériques
- Claviers
- Souris d'ordinateur
- Consoles de jeux vidéo
- Modems
- Disques durs externes

Appareils de bureau

- Imprimantes
- Numériseurs
- Télécopieurs

Systèmes audio/vidéo

- Appareil photo numérique
- Caméra vidéo
- Cinéma maison
- Radios pour véhicules
- Système de localisation (GPS)

Matériaux secs ou de construction, rénovation et démolition (CRD)

Asphalte • Aluminium • Bardeau d'asphalte • Béton • Brique • Branche • Bois Céramique • Cuivre • Carton • Gypse • Métal • Pierre • Plastique • PVC • Souche • Sable Terre • Verre • Matériaux d'isolation

Appareils de réfrigération et climatisation

La Ville de Bois-des-Filion fait partie du Programme FrigoResponsable, un service de récupération de réfrigérateurs, congélateurs et autres appareils frigorifiques domestiques.

COMPOST

AWAYE, DANS LE BAC
Matières acceptées

Résidus alimentaires

- Restes de table
- Viandes (incluant les os et le gras)
- Fruits et légumes (incluant noyaux, pépins et pelures)
- Pâtes alimentaires, pains et produits céréaliers
- Produits alimentaires en poudre (farine, sucre,etc.)
- Poissons et fruits de mer (incluant arêtes, coquilles et carapaces)
- Oeufs et noix avec les coquilles
- Sauces et vinaigrettes
- Potages et soupes
- Desserts et bonbons
- Produits laitiers solides (incluant fromage, beurre et yogourt)
- Thé, tisane et café (incluant grains, filtres, sachets)

Résidus verts

- Feuilles, mauvaises herbes, cônes et aiguilles de conifères, gazon et autres herbes
- Résidus de plates-bandes et de taille de haies
- Résidus de bois (incluant copeaux, sciures et écorces)
- Petites branches
- Fleurs et plantes de maison, incluant le sable et la terre
- Paille, foin, chaume, terreau en petite quantité

Autres matières

- Emballages de nourriture souillés (boîte de pizza par exemple)
- Nappes de papier, essuie-tout, papiers-mouchoirs et serviettes de table
- Journaux
- Sacs en papier
- Vaisselle jetable certifiée compostable (en papier, en carton ou en matière d'origine végétale)
- Cheveux, poils d'animaux, plumes
- Cendres de bois
- Excréments d'animaux (incluant la litière)
- Nourriture pour animaux domestiques
- Bâtons ou cure-dents en bois et ficelle de fibre naturelle
- Papier parchemin

C’EST NON DANS LE COMPOSTILLON!

Matières refusées

- Animaux morts ou parties d’animaux morts
- Liquides (surtout en hiver)
- Couches, serviettes hygiéniques et autres produits sanitaires
- Matières recyclables (plastique, papier propre, verre, métal)
- Tous les sacs de plastique (incluant les sacs biodégradables et compostables)
- Matériaux de construction
- Sacs et poussières d’aspirateur
- Métaux et matériaux composites
- Mégots de cigarette et chandelles
- Résidus domestiques dangereux
- Produits toxiques ou contaminés (incluant huiles, peinture, pesticides, essence, piles, bois traité, peint ou teint)
- Soie dentaire et cure-oreilles en plastique
- Médicaments, déchets biomédicaux et produits cosmétiques
- Bouchons de liège
- Matériel électrique et informatique (incluant cellulaire, ordinateur, etc.)
- Roche, sable et gravier
- Ampoules
- Capsules de café à usage unique
- Essuie-tout enduit de produit de nettoyage
- Mousse de polystyrène (styromousse)
- Papier et carton ciré et papier d’aluminium
- Textiles (tissus)
- Vaisselle, ustensiles, poterie et céramique

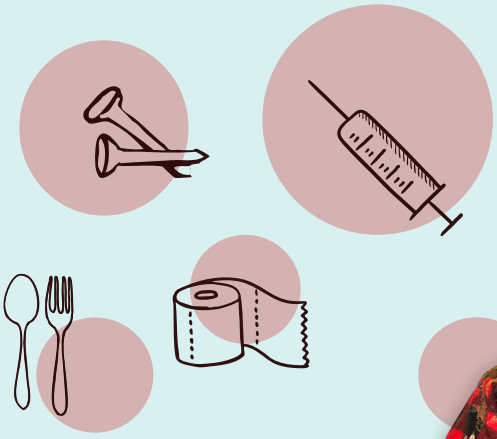

BRANCHES

Des collectes spéciales de branches, troncs et souches d'arbre ont lieu de manière indépendante à la collecte du compost. Consultez votre calendrier annuel pour connaître les dates de collectes.

Selon les dates spécifiées, les citoyens peuvent empiler leurs branches en bordure de rue 24 heures avant le début de ces collectes :

- Ne pas attacher les branches
- Entreposer celles-ci sur un terrain privé, ne doivent pas empiéter sur la voie publique
- Couper en tronçons de 90 cm à 2,4 mètres
- Empiler dans des tas d'une superficie de 3 à 8 pieds
- Les travaux de collectes peuvent s'échelonner sur une période pouvant aller jusqu'à cinq (5) jours.

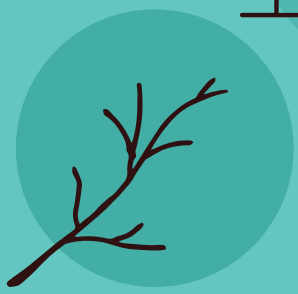

Matières acceptées

- Branches
- Troncs et souches d'arbres

Matières refusées

- Matériaux de construction (incluant les planches de bois)

Services exclus

- Coupe et élagage
- Collecte de troncs d'arbres, des souches provenant de propriétés en construction ou de lots vacants

FEUILLES

Contenants acceptés

(uniquement pour les résidus verts)

- Sac en papier brun pour résidus verts
- Sac en plastique transparent ou orange
- Bacs roulants de **360 litres** ou moins avec prise européenne obligatoirement identifiés « matières organiques »
- Poubelles à poignées de **240 litres** et moins obligatoirement identifiés « matières organiques »
- Contenants rigides de **25 kilos** ou moins (55 lb) obligatoirement identifiés « matières organiques »

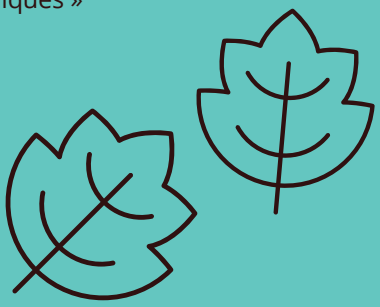

Savez-vous ce qu'est le feuillicyclage?

Vous avez trop de feuilles pour votre bac de compost? Le feuillicyclage est un procédé simple et économique! Il consiste tout simplement à déchiqueter les feuilles mortes présentes sur votre terrain à l'aide d'une tondeuse avec lame déchiqueteuse et de les laisser ensuite au sol.

Les feuilles déchiquetées, riches en carbones et en microéléments, deviennent un compost naturel pour le gazon. Les micro-organismes présents dans l'herbe feront leur travail de décomposition des feuilles et cela enrichira le sol. Utilisé avec modération, le feuillicyclage ne tue pas le gazon et permet un retour à la terre logique et presque sans effort.

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

À Bois-des-Filion, la collecte des encombrants s'effectue simultanément à celle des déchets. Les encombrants sont, plus précisément, des déchets de grande taille qui, même après avoir été réduits le plus possible, n'entrent pas dans votre contenant à déchets.

Encombrants acceptés

- Ameublements intérieurs/extérieurs
- Électroménagers non réfrigérants (laveuse, sécheuse, lave-vaisselle)
- Ferraille (barbecue, chauffe-eau)
- Installations sanitaires (toilette, lavabo)
- Matelas
- Pièces de piscine (filtres vides, échelles)
- Tapis

Encombrants refusés

- Électroménagers réfrigérants (réfrigérateur et congélateur, climatiseur, déshumidificateur) (écocentre)
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) (écocentre)
- Pneus (écocentre)
- Contenant de peinture (écocentre)
- Bombonne de propane (écocentre)
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (écocentre)
- Matériel électronique (ordinateurs, téléviseurs, colonne de son (écocentre)

Pour des raisons de salubrité et pour faciliter la collecte, l'utilisation de contenants rigides est obligatoire pour la collecte des déchets à Bois-des-Filion.

Les citoyens sont libres d'acheter leur propre contenant à déchets :

Contenants acceptés

- Bacs roulants à prise européenne de **360 litres** ou moins
- Poubelles à poignées de **240 litres** et moins
- Contenants rigides de **25 kilos** ou moins (55 lb)

Contenants refusés

- Sacs de plastique
- Sacs de papier
- Bacs de plus de 55 lb

À noter qu'il existe deux (2) types de prise pour les bacs roulants : la prise européenne et la prise américaine. Le camion qui effectue les collectes à Bois-des-Filion est équipé pour les bacs à prise européenne uniquement, il est donc primordial de faire le bon choix de prise. Si vous avez un bac à prise américaine, la manipulation pourrait endommager votre bac, ainsi que le camion. En cas de bris d'un bac à prise américaine, le remplacement de votre bac sera à vos frais.

Prise européenne

Prise américaine

FRIPERIE

Sous-sol de l'Église Saint-Maurice | 388, boulevard Adolphe-Chapleau

paroisse-st-luc.org

Ce qui ne vous est plus utile, fera sans doute le bonheur d'un autre.

La collecte d'articles usagers permet d'allonger le cycle de vie des vêtements, chaussures, livres, petits électroménagers, en leur donnant une deuxième utilisation. Plutôt que d'encombrer les sites d'enfouissement, choisissez la voie du recyclage et du réemploi.

Saviez-vous que?

324 livres de vêtements par famille sont jetés chaque année
95 % des vêtements usagés pourraient être recyclés ou réutilisés

Parmi ses nombreux avantages, le recyclage des textiles et d'articles permet :

- d'aider des personnes en difficulté
- d'éviter l'extraction et l'utilisation de matières premières
- de gagner de la place dans ses placards
- de soutenir sa paroisse lors de la revente dans nos friperies d'où les profits sont ensuite redistribués à de nombreux organismes

L'objectif premier de la Friperie de Bois-des-Filion est par ailleurs de redonner aux Filionois dans le besoin. Tout l'argent amassé suite aux ventes est redonné à des gens dans le besoin, qu'il s'agisse d'un besoin sporadique ou plus régulier.

Articles acceptés

- Vêtements et chaussures
- Articles artisanaux, décoratifs et cadres
- Jouets
- Vaisselle et casseroles
- Bijoux, sacs à main, chapeaux
- Petits électroménagers (fers à repasser, grille-pains, bouilloires)
- Couvertures, douillettes, literie
- Livres
- Équipements, articles de sport et de conditionnement physique
- Horloges et réveille-matins

Les conteneurs de récupération sont ouverts et accessibles en tout temps derrière l'Église Saint-Maurice à Bois-des-Filion.

Emplacement de vos bacs le jour des collectes

Le jour des collectes, l'emplacement de votre bac à déchets, recyclage ou compost doit être disposé dans votre stationnement ou sur votre terrain, les roues orientées du côté de votre propriété. Les réceptacles entreposés sur la voie publique (chaussée, trottoir ou piste multifonctionnelle) nuisent à la circulation et à certains travaux de voirie comme le déneigement ou le balayage des rues.

Heure :

Les bacs doivent être placés au maximum 12 heures avant le jour de la collecte et doivent être retirés au plus tard 6 heures après la collecte.

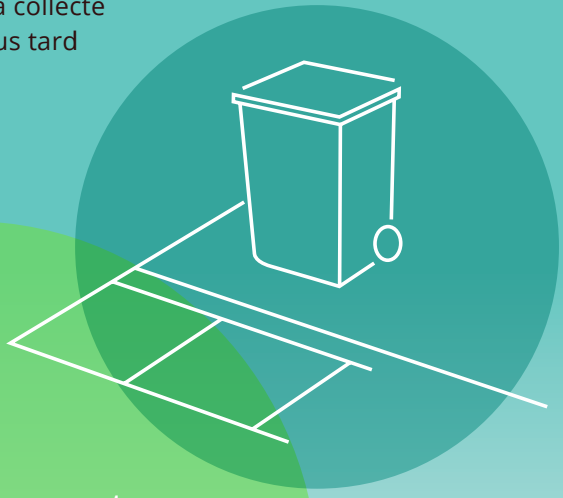

Vous avez encore des questions concernant un objet dont vous souhaitez vous départir?

Rendez-vous à recyc-quebec.gouv.qc.ca ou téléchargez l'application!

ÇA VA À OÙ?